

que deux classes de droits sur les vins, un droit d'un chelim et un de deux chelins et demie par gallon. L'on n'y fait aucune différence entre le riche et le pauvre. Ici, on le sait, les pauvres ne boivent pas de vin généralement. Il peut y avoir un district dans la Province de Québec où il en est autrement ; mais, en général, c'est la même classe de personnes qui consomme les deux espèces de vin.

Quant au droit de 5 cents par livre sur le tabac, droit qui suivant l'hon. député toujours, doit peser lourdement sur le pauvre, je suis informé que 10 livres de tabac environ durent un an à chaque individu, ce qui forme seulement un montant additionnel de 50 cents par année.

Le droit sur le thé est en Angleterre de 12 cents par livre, plus de trois fois celui que le gouvernement propose pour ici. Cela contrebalance bien, je crois, le droit sur le sucre.

L'hon. député m'a reproché d'avoir manqué de franchise, lorsque j'ai dit que la plus grande partie de ce qui est demandé pour les travaux publics imputables au revenu provient de ce qu'a fait le gouvernement qui nous a précédés. Or la vérité est que, sur \$2,700,000 demandées de ce chef, plus des neuf-dixièmes sont pour remplir des engagements contractés par les collègues de l'hon. député.

Quant au million et demi que, d'après l'hon. député, nous pouvions espérer réaliser sur les importations avec l'ancien tarif, j'avoue que lorsque les documents que nous avons en mains montrent non-seulement que les importations sont stationnaires, mais qu'elles déclinent réellement, il m'est impossible de comprendre comment on peut arriver à une telle conclusion. Si l'on déduit le montant qui résulte de l'annexion de l'Île du Prince-Édouard, il n'y a aucun augmentation dans la quantité des articles qui sont entrés pour la consommation.

L'augmentation dans le département des Postes, dont a parlé l'honorable député, est due à un changement fait par l'ancien gouvernement dans la manière de tenir les livres. Ce changement consiste en ce que l'ouvrage de quelques bureaux d'importance secondaire a été transféré au département.

Quant à l'item de la perception du revenu des travaux publics, le revenu pour les neuf mois expirés au 1er avril se monte à \$1,011,000. Mon prédécesseur l'avait estimé à deux millions et quart pour l'année courante.

M. TUPPER. — Cet estimé a été préparé sous l'impression que le gouvernement allait prendre la partie du chemin de

fer qu
l'Inter

M. C
rance
ment t

En t
les Do
près l
temps
mais j
sans e
surde
augme
jusqu'
çaient
\$1,600
dant a
les rec
a aucu
des dé
temps
chaîne
mentai

L'ho
suivan
cation
et pou
je suis
Je ne
quart
million
plus av

Il eù
faits, m
sont, c
ments
(Ecout
vont a
aurait

L'ho
pendar
gouver
représ
tique